



CONVENTION DE PARTENARIAT

POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Projet d'Appui à la Promotion de l'Agriculture Familiale au Gorgol (PAPA-FG)

Avril 2014

ENTRE

Le Groupe de Recherche et de réalisation pour le Développement Rural (GRDR), cellule de Kaédi représenté par son Coordinateur, Monsieur Abou Salif BASS ci-après dénommé « chef de file »,

D'une part,

ET

L'ONG « Association Mauritanienne pour l'Auto Développement (AMAD) » sis au 142 K . EXT SEBKHA, BP 30120 Nouakchott, Mauritanie, Tel 00222 46535778, représenté par son Président, Monsieur Elhadj Mamadou BA, ci-après dénommé « partenaire ».

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

uy

OP

Art. 1. Cadre de la convention

Le GRDR en partenariat avec AMAD a initié dans le cadre de la Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest » Nourrir les villes par une agriculture familiale durable proposé au CFSI pour mettre en œuvre conjointement le Projet d'Appui à la Promotion de l'Agriculture Familiale au Gorgol (PAPA-FG)n pour une durée de 36 mois dans les zones de : Lexeiba-Djeol Toufndé Civé, Foum Gleita et Kaédi

Art. 2 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les rôles, les engagements et les responsabilités de chaque structure ainsi que les modalités de la mise en œuvre du projet.

Art. 3 - Engagements communs pour la mise en œuvre

Les parties conviennent d'exécuter solidairement la présente action et d'y consacrer l'expertise nécessaire et la disponibilité requises. Ils ne ménageront aucun effort pour s'assurer du bon déroulement de l'ensemble des activités du Projet.

Les parties définissent et valident ensemble toute documentation, tout processus d'avancement et de décision liés à la mise en œuvre.

Les parties s'engagent à participer, dans la limite des tâches qui leur sont assignées dans le document de projet, effectivement aux réunions conjointes, à la préparation, à l'organisation et à l'exécution des activités et à contribuer de façon pertinente aux productions diverses du projet (rapports techniques et financiers, études, réalisations d'outils de communication, animation d'ateliers, etc.).

Chaque partie accepte et s'engage à faire connaître et à mettre à la disposition des autres tous les documents dont elle dispose relativement au projet.

Art. 4. Engagements spécifiques de AMAD

AMAD s'engage durant toute la durée du projet à :

- réaliser toutes les activités qui lui sont confiées, conformément aux engagements contractés et décrites dans le cahier de charge, joint en annexe 1 de la présente convention;
- mettre à disposition les ressources humaines et matérielles nécessaires pour l'atteinte des résultats du projet dans les délais impartis ;
- fournir au GRDR l'ensemble des pièces justificatives des fonds mis à sa disposition ;
- produire les CR de missions et les rapports d'activités ;
- informer le GRDR de toute difficulté dans l'exécution des activités dont il a la charge mais aussi celles pouvant remettre en cause le partenariat ;
- cofinancer les activités du projet par la valorisation de ses ressources humaines, matérielles et logistiques pour un montant de 6 084 euros

Art.4. engagements spécifiques du GRDR

Le GRDR en tant que « chef de file » durant toute la durée du projet :

- Assure les missions et les rôles de chef de file et la gestion institutionnelle globale du projet; il assure à ce titre la communication avec le CFSI et les autres partenaires;
- Assure la coordination technique globale du projet ;
- Assure la gestion administrative et financière du projet
- Réalise toutes les activités qui lui sont confiées, conformément aux engagements contractés, telles que décrites dans le cahier de charge joint en **annexe 2**,

uy

D

- Mobilise les ressources humaines et matérielles nécessaires pour l'atteinte des résultats du projet dans les délais impartis;
- Verse à AMAD, les montants alloués aux activités et opérations directement assurées par celui ci;
- Produit les rapports financiers du projet et compile les rapports techniques pour transmission aux bailleurs selon la périodicité convenue et les modèles fournis ;
- Mobilise un cofinancement d'un montant de **65 704 euros** pour mettre en œuvre les activités, par la valorisation de ses ressources humaines, matérielles et logistiques,

Art. 5. Mise à disposition des fonds

Le montant à mettre à disposition de l'ONG AMAD par le GRDR durant toute la durée du projet est de **cinq mille six cent euros (5600 euros)**.

Les versements à AMAD sont effectués en trois tranches annuelles, dès la réception par le GRDR des fonds des bailleurs:

Annuité	Montants €
1	1866
2	1866
3	1876

Les versements seront effectués en ouguiyas sur le compte bancaire de AMAD, dont il aura fourni le numéro au GRDR par écrit.

Art. 6 : Eligibilité des coûts

Les montants mis à dispositions de AMAD par le GRDR seront utilisés pour couvrir les coûts suivants :

- Un animateur pendant pour la durée du projet ;
- suivi ur le terrain Les sessions de formation ;
- L'organisation des foires et des voyages d'échange ;
- Carburant et maintenance véhicule ;
- Perdiems de terrain ;
- Impressions documents de sensibilisation,

Le détail de la répartition budgétaire est récapitulé dans le tableau **joint en annexe3** :

Art. 7 : Documents contractuels

L'ensemble des documents énumérés ci-dessous et annexé à la présente convention, dont les deux parties assurent avoir pris connaissance, constitue les documents contractuels qui font foi durant toute la durée du projet :

- Document projet
- Budget et plan de financement,
- Indicateurs de suivi
- Lettre de partenariat signée entre les deux parties ,
- Cahier de charge AMAD,
- Cahier de charge GRDR

Art. 8 : Durée de la convention

La durée de la convention est de 36 mois à compter de sa date de signature par les deux parties.

Art. 9 : Contestations et litiges

En cas de désaccord entre les parties, un règlement à l'amiable sera recherché. A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera réglé conformément à la législation en vigueur.

Art. 10 : Résiliation

En cas de non respect des engagements par une des parties, une résiliation de la présente convention peut être demandée par l'autre partie en adressant une lettre écrite 1 mois à l'avance.

Etabli, en deux exemplaires originaux, à Kaédi, le 21 avril 2014

Pour le GRDR,

Abou Sali BASS



Pour AMAD,

Elhadj Mamadou BA



LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Activités et résultats attendus extrais du document projet

Annexe 2 : Cahier de charges AMAD

Annexe 3 : Cahier de charges GRDR

Annexe 4 : Indicateurs de suivi

Annexe 5 : Budget et plan de financement

Annexe 6 : lettre de partenariat

4

2

Annexe 1 : Activités et résultats attendus extrais du document projet

Toutes les activités décrites dans le document projet seront réalisées conjointement par les deux partenaires pour aboutir aux résultats escomptés du projet.

Les activités à réaliser dans le cadre de cette convention portent sur :

- Aménagement de périmètres maraîchers et renforcement des capacités des acteurs locaux :
- Accompagnement des producteurs dans la production, la conservation, la transformation et la commercialisation des produits locaux
- Mise en place de cultures fourragères et de fermes de vaches laitières locales :
- Mise en place de points de collecte et d'unités laitières
- Embouche ovine et aviculture traditionnelle
- Mise en place et équipement des points de vente des produits locaux (poulet, tiakri et lait caillé)
- Animation des cadres de concertation entre acteurs
- Organisation d'une foire.
- Etudes de situation de référence et évaluation finale du projet
- Organisation de journées de sensibilisation sur la valeur nutritive des produits locaux

Les résultats attendus de la réalisation de ces activités ci-dessus portent sur :

R1 : Des initiatives et innovations locales de production, conservation et transformation des produits agropastoraux sont soutenues et vulgarisées

R2 : Des produits locaux sont promus auprès des consommateurs et ont une plus grande part de marché en milieux urbains

R3 : Trois (3) cadres de concertation thématique fonctionnel entre différents acteurs est mis en place et permet de poursuivre des réflexions sur les enjeux d'une agriculture familiale durable.

R4 : Les acquis du projet sont capitalisés diffusés auprès du grand public

Annexe 2 : Cahier de charges AMAD

Les activités à réaliser par AMAD pendant toute la durée du projet portent sur :

- L'organisation d'une mission conjointe avec le GRDR dans les communes au démarrage du projet pour rencontrer les autorités, les producteurs pour l'information sur le projet
- Préparer et organiser les sessions de formations sur les techniques de production et de conservation des produits locaux dans toute la zone du projet.
- Préparer et organiser les sessions de formations sur les techniques de conservation et de transformation des produits au profit des producteurs ;
- Produire les documents de sensibilisation sur les valeurs nutritives des produits locaux ;
- Co animer avec le GRDR les campagnes de sensibilisation et la foire annuelle ainsi que le voyage d'échanges ;
- Participer aux réunions de cadres de concertations et aux réunions de coordination du projet

y

2

Annexe 3 : Cahier de charges GRDR

Les activités à réaliser par le GRDR durant le projet portent sur :

- Le portage institutionnel du projet auprès de partenaires techniques et financiers, des autorités administratives et communales ;
- La communication sur le projet ;
- La capitalisation du projet ;
- L'organisation d'une mission conjointe avec AMAD dans les communes au démarrage du projet pour rencontrer les autorités, les producteurs.
- Préparer et organiser conjointement avec l'ONG AMAD les sessions de formations
- La vulgarisation des produits locaux

Aider au portage u plaidoyer sur l'agriculture familiale au niveau national et sous régional

- L'Appui aux communes et aux producteurs dans la mise en place des dispositifs d'appui aux ventes groupées ;
- L'appui aux communes et aux producteurs la promotion des produits locaux et leur écoulement dans les marchés urbains.
- La co animation avec AMAD des campagnes de sensibilisation et de la foire agropastorale
- L' Organisation des voyages d'échanges entre les producteurs ;
- L'achat des kits de transformation ;
- Le recrutement du prestataire pour l'installation des kits de transformation ;
- La rédaction des rapports techniques et financiers selon la périodicité indiquée par les bailleurs ;

my

QZ

Annexe 4 : Indicateurs de suivi

Indicateur 1 :	Les initiatives locales de production, de transformation, de conservation et de commercialisation soutenues et vulgarisées sont adoptées par les producteurs cibles du projet
Indicateur 2 :	L'offre de produits locaux transformés augmente au moins de 10% par rapport à la situation de départ du projet au moins dans 03 marchés urbains de la région
Indicateur 3 :	Le niveau de revenu des ménages des petits producteurs accompagnés augmente au moins de 15 % par rapport à la situation de départ du projet
Indicateur 4 :	Augmentation dans les villes cibles d'un taux de 10 % de la consommation des produits locaux transformés promus par le projet.
Indicateur 5 :	Les défis de l'agriculture familiale au niveau de la région sont rapportés et connus au niveau des instances nationales de prise de décision à travers des actions de plaidoyer
Indicateur 6 :	Des fiches de capitalisation d'innovations reproductibles documentant la performance de l'agriculture familiale dans l'alimentation de zones urbaines et périurbaines élaborées et diffusées.

Annexe 5 : Budget et plan de financement

Dépenses liées au projet	Type unité	Nombre unités	Coût Unitaire €	Coût total en euros	montant à mettre à disposition de AMAD
Ressources humaines dédiées au projet					
Salaires et charges patronales					
Animateur-vulgarisateur (1 poste à 30%)	par mois	11	400 €	4 320 €	2000
Superviseur du projet (1 poste à 50%)	par mois	18	700 €	12 600 €	
Secrétaire comptable(1 poste à 15%)	par mois	5	400 €	2 160 €	
Appui Coordination(1 poste à 10%)	par mois	4	1 500 €	5 400 €	
Gardien(1 poste à 30 %)	par mois	11	250 €	2 700 €	
Honoraires experts					
Experts-Formateurs-Vulgarisateurs en techniques connexes: valorisation des produits et dérivés agropastoraux	par jour	20	150 €	3 000 €	
Experts-formateurs en coaching entrepreneurial en marketing, communication	par jour	20	150 €	3 000 €	1600
Etude de la situation de référence et évaluation finale du projet	par étude	2	2 000 €	4 000 €	
Per diem (nourriture et hébergement)					
Per diem de mission de terrain	par jour	50	15 €	750 €	300

Per diem de mission sous régional	par jour	9	35 €	315 €	100
				38 245 €	4 000 €
Voyages/déplacements					
Frais d'une foire agropastorale	par déplacement	1	3 000 €	3 000 €	1500
location véhicule	par déplacement	30	100 €	3 000 €	
location moto pour animateur	par déplacement	144	15 €	2 160 €	800
carburant et maintance moto et voiture	par mois	20	200 €	4 000 €	1500
				12 160 €	3 800 €
Frais d'équipement (matériel et fournitures)					
unité de collecte et de transformation laitières	par unité	2	3 500 €	7 000 €	
périmètre maraîchers (intrants+équipements agricoles)	par périmètre	2	1 000 €	2 000 €	
unité de conservation de légumes équipée d'énergie solaire	par unité	2	2 500 €	5 000 €	
ferme de stabilisation de vaches	par ferme	2	4 500 €	9 000 €	
poulailler(cage+poules/poussins et intrants aliments/vétérinaires)	par poulailler	15	200 €	3 000 €	
points de vente de produits locaux	par point	10	250 €	2 500 €	
emballages de tiakiri, lait caillé/cousous de patates(sacs +thermosoudeuses)	par emballage	8 000	1 €	8 000 €	
				36 500 €	
Autres coûts					
impression documents	par document reproduit	10	40 €	400 €	
location de salle de conférence	par jour	4	200 €	800 €	
consommables et fournitures de bureau	par jour	36	20 €	720 €	250
location bureau (20%)	par	7	250 €	1 800 €	600
				- €	
				3 720 €	850 €
Capitalisation					
panneaux de visibilité	par panneaux	2	100 €	200 €	
affiche de capitalisation du projet	par affiche	10	70 €	700 €	

fiche de valorisation des produits locaux	par fiche	50	5 €	250 €	
atelier final	par atelier	1	1 000 €	1 000 €	
				2 150 €	
Coûts administratifs					
Frais bancaires		6	180 €	1 080 €	
Autres services (tél/fax, Internet/électricité, maintenance/entretien)	par mois	36	90 €	3 240 €	750
Missions suivi direction GRDR (transport)	par mission	3	850 €	2 550 €	
Back-office direction-coordination GRDR (France et Afrique)	H/j	6	300 €	1 800 €	
				8 670 €	750 €
				101 445 €	5 600 €

Annexe 6 : lettre de partenariat

u

2

11